

CET- 005M  
C. P. PL 87

Loi concernant développement,  
mise en valeur Société du parc  
industriel portuaire de Bécancour  
VERSION REVISÉE

Mémoire — Projet de loi 87  
Mémoire présenté à la Commission de l'économie et du travail ●

# **MÉMOIRE — PROJET DE LOI 87 :**

## **LOI CONCERNANT PRINCIPALEMENT LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN VALEUR**

### **DE TERRAINS INDUSTRIELS ET LA GOUVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ DU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR**



**Ce document a été réalisé par le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC).**

609 rue principale, bureau 200, Saint-Ferdinand, Québec, G0N 1N0

Téléphone : 819-980-8038. Télécopieur : 819-980-8039.

Adresse courriel : [grobec@grobec.org](mailto:grobec@grobec.org)

Site internet : [www.grobec.org](http://www.grobec.org)

Le GROBEC est un organisme à but non lucratif ayant pour mandat de mettre en place la gestion intégrée de l'eau sur le territoire des bassins versants de la zone Bécancour.



**Groupe de concertation  
des bassins versants de  
la zone Bécancour**

**Référence à citer :**

GROBEC (Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour), 2025. Mémoire — Projet de loi 87 (Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour). 4 p. + annexes.

## TABLE DES MATIÈRES

---

TABLE DES MATIÈRES	II
LISTE DES ANNEXES	II
<b>1. PRÉSENTATION DU GROBEC</b>	<b>1</b>
<b>2. PRÉSENTATION DE LA ZONE BÉCANCOUR</b>	<b>1</b>
2.1. MILIEUX HUMIDES	2
2.2. ZONES INONDABLES	2
2.3. BIODIVERSITÉ	3
2.3.1. Espèces à statut précaire	3
2.3.2. Habitats fauniques	3
<b>3. RECOMMANDATIONS DU GROBEC</b>	<b>4</b>

## LISTE DES ANNEXES

---

ANNEXE 1 : MILIEUX HUMIDES DE LA ZGIE BÉCANCOUR	5
ANNEXE 2 : HABITATS FAUNIQUES DE LA ZGIE BÉCANCOUR	6

# 1. PRÉSENTATION DU GROBEC

Fondé en 2003, le Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) est un organisme sans but lucratif ayant pour mandat de réaliser la gestion intégrée des ressources en eau par bassin versant de la zone de gestion intégrée de l'eau (ZGIE) Bécancour. Les organismes de bassin versant (OBV) sont mandatés par le gouvernement en vertu de la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés. En concertation avec les acteurs de l'eau, il coordonne un Plan directeur de l'eau (PDE) et sa mise en œuvre sur le territoire, notamment par la mobilisation des usagers de l'eau.

Les principaux mandats du GROBEC au sein de son territoire sont, entre autres de :

- Améliorer l'état des connaissances des bassins versants de la zone Bécancour ;
- Promouvoir la gestion intégrée des ressources dans les bassins versants de la zone Bécancour ;
- Protéger, améliorer et mettre en valeur le milieu hydrique et les ressources des bassins versants de la zone Bécancour dans une perspective de développement durable ;
- Assurer la représentativité des différents secteurs d'activités et des différentes parties des bassins versants au sein de l'organisme ;
- Assurer la concertation sur l'ensemble du territoire d'intervention en ce qui a trait aux ressources des bassins versants ;
- Informer et sensibiliser la population du territoire d'intervention en ce qui a trait aux ressources des bassins versants ;
- Faire connaître auprès de la population et des différents intervenants la notion de gestion de l'eau par bassin versant ;
- Consulter la population à différentes étapes du projet de gestion de l'eau par bassin versant.

## 2. PRÉSENTATION DE LA ZONE BÉCANCOUR

La zone Bécancour est un territoire de 3 847 km<sup>2</sup> situé sur la rive sud du fleuve Saint Laurent en aval du lac Saint-Pierre. Ce territoire correspond aux bassins versants des cours d'eau se jetant dans le fleuve Saint-Laurent entre les rivières Marguerite (Nicolet) et Petite du Chêne (municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent).

Les bassins versants du territoire développé de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) sont regroupés sous l'appellation des bassins versants du secteur industriel. Le territoire d'activité de la SPIPB comprend également les secteurs aval des rivières Bécancour et Gentilly ainsi que leurs embouchures.

Les bassins versants de la zone industrielle sont peu documentés, notamment en ce qui concerne la qualité des eaux et le traitement des eaux usées industrielles. Il s'agit d'un

secteur fortement affecté par les activités humaines, notamment par les activités industrielles (Parc industriel de Bécancour, centrale nucléaire de Gentilly), les infrastructures de transports et l'agriculture. L'autoroute 30 et la portion agricole qui s'étendent d'est en ouest au centre de la zone créent une discontinuité marquée dans les corridors écologiques et les milieux humides de l'amont et l'aval. On remarque également de fortes canalisation et linéarisation de la majorité des cours d'eau qui a engendré une restructuration des bassins versants d'origine.

De plus, les bandes végétales riveraines sont particulièrement déficientes et l'érosion y est donc courante. Malgré l'importance et l'ampleur des activités humaines, le territoire a pu conserver de bonnes proportions et variétés de milieux humides grâce en partie aux propriétés industrielles et publiques non développées de même qu'aux milieux protégés sur l'île Lamy et l'île Montesson. Bien qu'il s'agisse d'un territoire où les usages sont limités, les milieux naturels et humides qui s'y trouvent en sont d'autant plus importants. La protection des milieux humides et boisés permettrait de compenser l'effet du déboisement et de la canalisation des cours d'eau en œuvrant comme zones tampons et de conserver la biodiversité qui s'y trouve.

## **2.1. MILIEUX HUMIDES**

Sur le territoire des bassins versants du secteur industriel et de l'embouchure des rivières Bécancour et Gentilly, plus de 900 ha de milieux humides, essentiellement des marécages et quelques prairies humides, sont disséminés un peu partout. Ces milieux représentent plus de 20 % du territoire.

Selon la cartographie, la grande majorité des milieux humides subiraient des pressions. Le milieu agricole ne constitue pas la principale pression, mais il s'agit plutôt du drainage et la canalisation. L'impact du réseau de transport est également important, touchant près du tiers des milieux humides. À l'amont, le passage de lignes de transport d'énergie et les coupes forestières, principalement dans le Petit Chenal d'en bas, sont d'autre perturbation dénotée. Le secteur industriel et commercial, concentré à l'aval du bassin versant le plus à l'est (Parc industriel), touche environ 10 % des milieux humides.

Plusieurs complexes de milieux humides évalués comme possédant une valeur écologique très élevée en termes de support d'habitat sont retrouvés dans le secteur ouest de la centrale Gentilly-2, au sud du port de la SPIPB, ainsi que dans la région de l'île Montesson et des terres humides retrouvées à l'ouest de l'embouchure de la rivière Bécancour. Les complexes retrouvés à l'embouchure de la rivière Gentilly (bordant le parc Laprade) ainsi que l'amont des bassins versants du secteur industriel.

## **2.2. ZONES INONDABLES**

Les zones inondables répertoriées touchent la portion située à l'ouest, soit l'embouchure de la rivière Bécancour, l'île Montesson et l'embouchure des tributaires plus à l'ouest. Il s'agit cependant, majoritairement d'une zone de conservation située en terres humides et donc très peu habitées. Il existe tout de même quelques habitations en bordure du fleuve qui se situent dans cette zone.

Les zones inondables de ce secteur sont essentiellement causées par le refoulement des eaux du fleuve lors des crues printanières dans la rivière Bécancour de même que dans les zones humides situées en bordure du fleuve. Les inondations constituent un risque pour les infrastructures de même que pour la sécurité publique. Elles peuvent également contribuer à remettre en circulation les sédiments et polluants que l'on retrouve sur les sols et les berges affectés.

## 2.3. BIODIVERSITÉ

### 2.3.1. Espèces à statut précaire

Une espèce menacée, l'*Arisaema dracontium* (arisème dragon), ainsi que deux espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables, l'*Elymus riparius* (élyme des rivages) et la *Lindernia dubia* var. *inundata* (lindernie estuarienne) ont été recensées dans les bassins versants de la zone industrielle. L'important développement industriel de ce secteur constitue donc une pression supplémentaire pour ces espèces à statut précaire.

L'on retrouve également à l'intérieur du secteur industriel une occurrence de petit blongios (*Ixobrychus exilis*), espèce menacée en vertu de la LEMV, ainsi que de salamandre à quatre orteils (*Hemidactylium scutatum*), espèce susceptible d'être désignée menacée et/ou vulnérable.

Les habitats aquatiques retrouvés à l'intérieur du fleuve Saint-Laurent ainsi qu'aux embouchures des rivières Bécancour et Gentilly sont également riches en biodiversité. On y retrouve entre autres plusieurs espèces de poissons à statut précaire, soit :

- Dard de sable (*Ammocrypta pellucida*), espèce menacée ;
- Fouille-roche gris (*Percina copelandi*), espèce vulnérable ;
- Mené d'herbe (*Notropis bifrenatus*), espèce vulnérable ;
- Chat-fou des rapides (*Noturus flavus*), espèce susceptible d'être désignée menacée et/ou vulnérable.

### 2.3.2. Habitats fauniques

On retrouve dans la portion amont des bassins versants de ce secteur une aire de confinement du cerf de virginie. Au niveau des rives du fleuve Saint-Laurent et des milieux riverains, on y retrouve également une aire de concentration d'oiseaux aquatiques.

Il existe peu d'informations permettant d'établir l'état des populations fauniques de ce secteur. Cependant, il est possible de dire que, bien que les bassins versants industriels comportent une proportion boisée importante, il existe une zone déboisée non négligeable au cœur du secteur à l'étude. Il s'agit d'une portion agricole où les bandes végétales riveraines sont déficientes voir absentes et il s'agit d'un secteur traversé par l'autoroute 30. Il existe peu de corridors fauniques à l'heure actuelle faisant le lien entre la portion amont et la portion aval des bassins versants, supposant donc une perte d'habitats fauniques et de couloirs de déplacements pour la faune.

### 3. RECOMMANDATIONS DU GROBEC

Les modifications législatives proposées dans le cadre du projet de loi 87 présentent des impacts directs limités sur les milieux humides et hydriques de la région de Bécancour. Plusieurs éléments mentionnés dans le texte, tels que le droit de préemption et la création de filiales de la Société, relèvent principalement du cadre administratif. À cet égard, le GROBEC maintient une position neutre à l'égard de ce dossier régional, ces changements ne relevant pas de ses champs de compétences et d'activités.

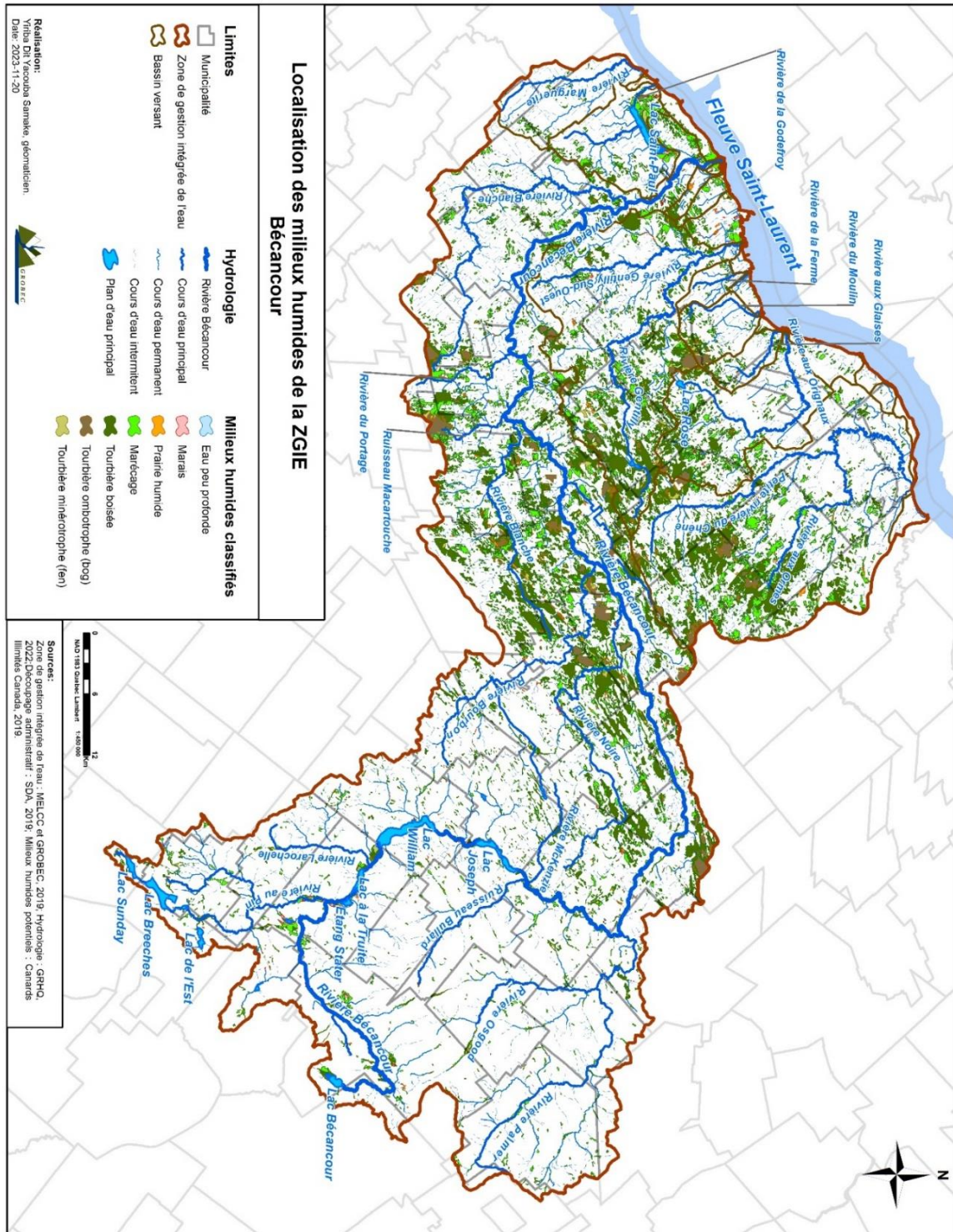
Néanmoins, le GROBEC identifie certains impacts potentiels du projet de loi 87 sur les milieux humides, notamment en lien avec l'élargissement du territoire d'intervention de la SPIPB. Les modifications apportées à l'annexe 1 se traduisent principalement par l'ajout de la bande de littoraux du fleuve Saint-Laurent située au nord de la centrale Gentilly-2 (lot 3 294 086), ainsi que du territoire du parc Laprade (lot 3 540 188). Ce dernier lot comprend plusieurs milieux humides en bordure de la rivière Gentilly, qui bordent l'habitat d'espèces fauniques à statut précaire. Tout nouveau développement industriel dans ce secteur pourrait ainsi avoir des impacts sur ces milieux. Toutefois, l'ampleur de ces impacts reste à préciser, les projets envisagés dans cette zone n'étant pas encore connus.

Le GROBEC privilégie une démarche concertée de planification et d'aménagement du territoire et des ressources en eaux qui favorise la cohabitation des usages associés aux ressources en eaux et aux milieux associés. Une gestion intégrée des ressources en eau contribue à l'équilibre entre la conservation des milieux naturels et le développement économique et communautaire.

Les milieux humides et hydriques jouent un rôle essentiel à l'échelle des bassins versants, notamment dans la régulation des crues et la prévention des inondations. Leur conservation participe également à l'atténuation des effets des changements climatiques. Face à tout projet de développement du territoire, le GROBEC recommande en premier lieu d'adopter une approche de **précaution** en rapport avec les milieux naturels présents. Les secteurs particulièrement sensibles ou comportant des milieux d'une grande valeur écologique devraient être évités en priorité. En outre, le respect du **principe d'aucune perte nette de milieux humides et hydriques** devrait être intégré aux projets de développement, dans la mesure du possible.

Enfin, le GROBEC soutient l'application de la séquence d'atténuation « **éviter, minimiser, compenser** » pour tout projet ayant des impacts sur les milieux humides et hydriques de la région. Cette séquence privilégie d'abord l'évitement des atteintes à ces milieux, puis la minimisation des impacts, et enfin, en cas de pertes inévitables, la mise en œuvre de mesures de compensation permettant la restauration des milieux affectés.

# ANNEXE 1: MILIEUX HUMIDES DE LA ZGIE BÉCANCOUR



# ANNEXE 2 : HABITATS FAUNIQUES DE LA ZGIE BÉCANCOUR

